

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 540.2-2020

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020, a adopté le règlement numéro 540.2-2020 portant le titre de :

RÈGLEMENT 540.2-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU 540-2019 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE CONCERNANT LES INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 9^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

La greffière adjointe,

Nicole Richard